

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2022

CONVOCATION DU 28 JUIN 2022

I) PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT :

Mme DEGRAVE informe l'assemblée qu'elle a échangé avec le chef de cabinet de Mme APOURCEAU, Sénatrice. Ce dernier lui a confié n'avoir pas réussi non plus à joindre la personne chargée des problèmes liés au passage de la tempête Eunice dont les coordonnées ont été inscrits sur le courrier du Ministère. La raison est que cette personne est mandatée pour les élections législatives. Un nouveau contact lui a été donné mais sans succès pour le moment.

M. le Maire fait part de la complétude du dossier de demande de subvention pour les travaux de rénovation de l'éclairage public auprès de la FDE. Le dossier passera en commission en septembre. Quant au dossier pour la pompe à chaleur au logement de l'école celui-ci a été validé par la commission fin juin.

M. MARLES demande la fréquentation à l'atelier quali-groupe qui s'est déroulé le 23 juin. Mme DEGRAVE répond que 7 personnes ont répondu présente. Néanmoins l'animateur, M. ASSELIN, a été satisfait de la qualité des échanges. Un compte-rendu de la tenue de tous les ateliers sera transmis, permettant ainsi de retenir des idées qui n'auraient pas été soumises lors de l'atelier. Mme DEGRAVE fait part des remerciements de Mme LOUCHART pour l'accueil qui a été réservé à M. ASSELIN.

Mme DEGRAVE fait part de l'annulation de l'atelier anti-gaspi, seul 1 adulte et 1 enfant étaient inscrits. Elle ajoute que les animations proposées par LaBanque connaissent peu de fréquentation ce qui est regrettable. Les ateliers sont de qualités et touchent tous les publics. Les enseignantes et les enfants de l'école qui ont bénéficié de 2 ateliers ont énormément appréciés. M. le Maire et Mme DEGRAVE incitent les élus à participer aux ateliers programmés en juillet.

Mme DEGRAVE rappelle la programmation d'un concert de musiques sacrées ce samedi 14 h 30 à l'église.

Suite au remplacement du four au restaurant scolaire, le prestataire de service a donné une matinée de formation aux deux agents. Il a félicité les agents pour leur travail, tout était parfait.

M. le Maire fait part que le réfrigérateur du restaurant scolaire ne fonctionne plus, celui-ci ayant l'âge de la création du restaurant scolaire (1996). Même si l'achat n'a pas été prévu, son remplacement doit être effectué durant les vacances scolaires.

M. le Maire ajoute qu'il faudra prévoir pour 2023 le remplacement de matériels au service technique notamment le taille-haie et la débroussailleuse.

Mme DUFOUR demande si M. MERIZETTE s'est manifesté. M. le Maire répond qu'il est injoignable.

Concernant la demande de logement pour Tony MANTEL, un rendez-vous est programmé le 13 juillet. Mme DEGRAVE fait part qu'une déclaration de situation préoccupante va être effectuée auprès de la MDS de LILLERS concernant de très jeunes enfants qui traînent tard le soir, créent des problèmes à Tony MANTEL, se mettent en danger, et ennuient les habitants des cités.

II) ANNULATION DE LOCATION DE SALLE : CONDITIONS DE REMBOURSEMENT DES ACOMPTES

M. le Maire fait part de l'annulation d'une location de la salle prévue en septembre suite à la programmation d'une hospitalisation du conjoint de la locataire. Le remboursement de l'acompte versé ne pourra s'effectuer auprès de la trésorerie uniquement sur présentation d'une délibération l'autorisant. Ainsi il y a lieu de fixer les conditions de remboursement. M. le Maire explique que lors de la réunion d'Adjoints il a été proposé les conditions suivantes :

- l'hospitalisation du preneur, de son conjoint ou de ses enfants

- le décès du preneur ou d'un proche (conjoint, parents, grands-parents, enfants, frères, sœurs).

Après discussion le Conseil Municipal donne un avis favorable à ces propositions.

POUR : 15 UNANIMITE

Une discussion est établie concernant le chèque de caution et le délai de restitution. Mme RIVELON élue responsable de la salle polyvalente explique qu'il arrive que l'on découvre des désagréments plus tard après la location notamment sur le gros matériel (chambre froide, réfrigérateur, lave-vaisselle). Ainsi elle pense qu'il serait souhaitable de ne pas rendre le chèque tout de suite. Mme DEGRAVE est favorable à cette mesure. Mme RIVELON ajoute que les états des lieux sont fastidieux et qu'il est difficile de tout contrôler dans un temps imparti. M. le Maire répond qu'il est difficile de ne pas rendre le chèque de caution alors qu'un état des lieux a été effectué après la location avec les locataires, que l'état des lieux effectué a été signé conjointement et d'expliquer après qu'il est possible que l'on encaisse leur chèque si un quelconque dysfonctionnement est constaté sur un gros matériel quelques jours après. M. le Maire s'interroge sur la légalité de ce fonctionnement. Une majorité de l'assemblée rejoint l'avis de M. le Maire. Ainsi, le chèque de caution sera restitué au paiement du solde de la salle si aucun dysfonctionnement n'a été constaté lors de l'état des lieux final.

III) TARIF DE LA RESTAURATION SCOLAIRE :

M. Maire fait part de l'augmentation du prix des repas au restaurant scolaire par le prestataire de service de 16 centimes. Ainsi le prix du repas passera de 2€69 à 2€85.

Actuellement la commune facture le repas enfant 3 € 50 et 4 € 80 le repas adulte, la commune ayant à sa charge le pain, l'eau, l'électricité, la rémunération des agents.

M. le Maire propose de ne pas répercuter la totalité de l'augmentation du prestataire de service en augmentant que de 10 centimes le repas. Ainsi le repas enfant serait à 3 € 60 et le repas adulte à 4 € 90.

POUR : 15 UNANIMITE

Mme TISON fait part du mécontentement de parents concernant la réservation de la cantine. Mme DEGRAVE répond que ce fonctionnement n'est pas d'aujourd'hui, qu'il est inscrit dans le règlement du restaurant scolaire communiqué aux parents en début d'année. Les agents ont fait preuve de souplesse en acceptant des inscriptions en dehors des créneaux de réservation. Le problème c'est que les parents ont pris l'exception pour la règle et que ce n'est plus gérable. Sans cesse les agents sont interrompus dans leur travail pour des inscriptions de cantine et/ou des ventes de tickets.

IV) CREATION DE POSTES D'AGENTS POLYVALENTS EN CDD DURANT LA PERIODE SCOLAIRE :

Mme DEGRAVE explique la nécessité d'avoir recours à des contractuels durant la période scolaire (du 1^{er} septembre au 30 juin). Il serait souhaitable de créer :

- un poste majoritairement pour les écoles à raison de 20 heures, effectif dès la rentrée
- un poste d'agent polyvalent à 20 heures pour le renforcement si besoin de l'équipe pour le nettoyage des bâtiments communaux et le restaurant scolaire.

Mme DEGRAVE tient à souligner la disponibilité des agents quand un remplacement doit s'effectuer.

M. le Maire demande l'avis de l'assemblée pour la création de ces deux postes contractuels.

POUR : 15 UNANIMITE

V) BROCHURE « LES PLUS BEAUX VILLAGES DE NOS TERRITOIRES » : INSERTION D'UN ARTICLE

M. le Maire fait part de la publication prochainement d'une brochure intitulée « les plus beaux villages de nos territoires » par l'Echo de la Lys. La commune a la possibilité d'y insérer un article présentant le village sur un tiers de page. Le tarif est de 450 € HT.

Mme DUFOUR s'interroge sur l'apport pour la commune. M. le Maire répond une visibilité, un attrait touristique et des retombées financières pour les commerces. La brochure va être éditée en 10 000 exemplaires et vendue en kiosque sur tout le département au prix de 5 € 90.

M. le Maire demande l'avis du conseil municipal quant à l'insertion sur 1/3 de page d'un article présentant les atouts de la commune dans la brochure « les plus beaux villages de nos territoires ».

POUR : 15 UNANIMITE

VI) DISPOSITIF « DEMANDEZ ANGELA » :

Mme DEGRAVE explique que le réseau de lutte contre les violences intrafamiliales (VIF) de la CABBALR est un réseau de professionnels ayant pour mission collective (validée par la Sous- Préfecture et DDETS) :

- d'améliorer la prise en charge et l'orientation des victimes de violences intrafamiliales
- d'agir sur la prévention des violences intrafamiliales et le risque de récurrence en direction des victimes et des auteurs.

Dans le cadre de ses missions, le réseau s'est fixé pour objectifs d'améliorer la professionnalisation des acteurs, de lutter contre leur isolement en construisant une culture commune.

C'est pourquoi le réseau se fait aujourd'hui le relais du dispositif « Angela » : Plan Angela | Arrêtons les violences (arretonslesviolences.gouv.fr)

Mis en place par le Secrétariat d'Etat chargé de l'Egalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, le plan Angela vise à activer un réseau de lieux sûrs pour les victimes de harcèlement de rue.

Le principe est simple : si une personne ne se sent pas en sécurité, se sent harcelée, elle peut alors trouver refuge dans l'un des établissements partenaires – identifié grâce au sticker sur sa vitrine – et demander « Angela ».

La Mairie est un lieu identifié dans la commune et un acteur important de l'accompagnement des publics, il serait donc opportun d'intégrer ce dispositif. Celui-ci pourra par la suite être étendu aux commerces de la commune. Une formation pour appréhender l'accueil des victimes sera dispensée aux agents et aux élus

M. le Maire propose à l'assemblée l'adhésion au dispositif.

POUR : 15 UNANIMITE

VII) AVIS SUR LES MODIFICATIONS DU PLUI ARTOIS FLANDRES » :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une révision du PLUI va être engagé, des modifications sur le règlement et sur le plan de zonage sont nécessaires afin de régler certains blocages.

Modifications réglementaires :

- prise en compte de l'isolation thermique par l'extérieur
- Construction desservie par 2 voies : le recul de 5 m s'apprécie par rapport à la voie donnant accès à la parcelle. L'implantation de la construction par rapport aux autres voies se fera à limite d'emprise de la voie ou en retrait de 3 m minimum depuis cette limite.
- L'emprise au sol totale maximum des bâtiments annexes ne jouxtant pas la construction principale passe de 70 m² à 200 m²

- Lotissement : Ajout d'une réglementation des voies pour le ramassage des déchets ménagers au porte à porte
- Modification de l'emprise au sol des constructions en zone As : elle passe de 1000 m² à 6000 m²
- Suppression du Coefficient d'occupation des sols

Emplacement réservés :

- Modification de l'emplacement réservé rue de Fléchinelle sur les parcelles AL 9 et AL 10 (entre l'auto-école et M. et Mme MUSART). Celui-ci est déplacé en limite de propriété côté auto-école
- Ajout d'une bande de parcelle le long de la parcelle AL N°4, l'objectif est de mettre en place des aménagements légers pour limiter au mieux le phénomène de ruissellement (création de haie)
- Suppression de l'emplacement réservé au niveau de l'accès aux garages, l'AFR ayant rétrocédé sa partie du chemin à la commune.

Modification de zonage :

- En raison de la présence de cavités, la zone 1 AU route de Blessy est réduite.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal sur ces modifications.

POUR : 15 UNANIMITE

VIII) CONVENTION DE PARTENARIAT – OPERATION « PLANTATION D'ARBRES TÊTARDS » :

Suite au lancement d'une campagne de plantation d'arbres têtards sur des sites communaux financée par la Communauté d'agglomération Bethune-Bruay Artois Lys Romane, la commune s'est positionnée. Une étude de faisabilité a été réalisée aux abords du stade Jean Morel dans le cadre du projet de réaménagement des espaces publics aux abords de la future résidence des saules et de la salle polyvalente. Monsieur le Maire présente le projet réalisé par le service environnement de la CABBALR. Il consiste en la plantation de 20 arbres têtards sur une longueur de 144 m en remplacement de la haie de lauriers et de thuyas aux abords du stade. L'agent du service Préservation du Milieu Naturel et de la Biodiversité en charge du projet accompagnera techniquement la commune dans les travaux de plantation puis apportera des conseils pour la formation des têtards ainsi que sur les interventions à effectuer au cours des premières années de l'arbre.

Monsieur le Maire demande l'approbation de l'assemblée sur le projet et l'autorisation de signer la convention.

POUR : 15 UNANIMITE

IX) QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes a lancé une aide pour l'achat de vélos sous forme de bons d'achat chez des commerçants partenaires. Les cycles Matton font partie du réseau. Par conséquent la demande doit être faite au préalable de l'achat. M. MARLES ajoute que les demandes ne pourront pas toutes être satisfaites, l'enveloppe est limitée.
- M. MARLES fait un compte-rendu de l'Assemblée Générale de la Renaissance à laquelle il a assisté. Le club est satisfait de sa saison. Beaucoup de plateaux et de tournois ont eu lieu. Les deux fêtes organisées ont connu une belle fréquentation. Le bilan moral et le bilan financiers sont très très positifs. M. MARLES salue le dynamisme du Président, du bureau et de l'équipe de dirigeants.
- Mme TISON fait un bilan du lavage auto organisé par l'APE. Malgré une fréquentation mitigée, l'association est satisfaite de cette première fois. Toutefois une amélioration dans

- la communication sera faite. Mme TISON fait part de l'annulation du concours de vélos fleuris par manque de temps. L'association prépare la marche pour le mois d'octobre.
- Mme DEGRAVE procède au compte-rendu du dernier conseil d'école. 109 enfants sont prévus à la rentrée. La nouvelle enseignante, Mme LEGRAIN qui remplacera Mme LEFEBVRE était présente. La répartition des niveaux sera identique à celle de cette année. Les classes compteront entre 20 et 22 enfants. Mme TRECH a fait part de l'augmentation du prix des fournitures scolaires. Ainsi cette année le budget n'a pu être consacré qu'aux fournitures, il n'a pas été possible d'acheter des jeux pédagogiques. La fête des écoles s'est bien déroulée enfants et enseignants sont satisfaits. Concernant le voyage scolaire, les classes de maternelles sont allés à Clairmarais et les primaires au Laby'parc à Saint Josse. Mme TRECH est nommée titulaire du poste de directrice de l'école de la Lacquette. M. le Maire fait part qu'il a demandé à Mme TRECH d'effectuer un devis pour les jeux et livres qui leur manquaient.
 - M. le Député sera présent pour l'accueil des nouveaux habitants et la remise des diplômes lors des festivités du 14 juillet. Mme RIVELON rappelle les festivités du soir organisées par le comité d'animation avant le feu d'artifice. A ce jour peu de réservation pour les repas.
 - M. le Maire fait un point sur la mutualisation des services. La commune conserve à l'agglomération le relais petit enfance et l'instruction des demandes d'urbanisme, le reste est à la charge directe de la commune (éclairage public, entretien des espaces verts, balayage mécanique, fauchage des fossés, peinture routière, déneigement..).
 - Mme TISON demande à Mme RIVELON si elle a déjà enregistré beaucoup d'inscription pour le salon du goût et de l'artisanat. Mme RIVELON répond que cela rentre tout doucement mais en général c'est plutôt à partir de septembre que les demandes commencent à affluer.
 - Mme DUFOUR demande s'il y a un arrêté municipal réglementant l'utilisation de tondeuse, taille haie... le dimanche. M. le Maire répond par la négative, c'est le bon sens de chacun et le respect pour ses voisins qui doit primer.
 - M. RAMOS alerte sur le dysfonctionnement de la chicane rue de thérouanne. Depuis son allongement c'est l'anarchie, l'ouverture est trop grande. M. le Maire répond qu'une modification sera effectuée dès que la construction de la maison sera achevée. Une modification est à prévoir également pour la chicane rue de Longhem.
 - M. RAMOS émet des réserves sur le positionnement des emplacements de parking au tabac. Il trouve compliqué de ressortir en toute sécurité. M. le Maire répond que c'est une zone 30. Il ajoute qu'avant il n'y avait que deux places et que c'était compliqué pour les clients et les voisins.
 - M. RAMOS demande où en est le projet d'implantation de l'entreprise route de Blessy. M. le Maire répond qu'il a rendez-vous prochainement à la DDTM pour défendre la faisabilité du projet.

Aucune autre question ni remarque n'étant formulées la séance est levée.